Syndicat Mixte de Production et d'Adduction d'Eau

Sympae

OD/CP

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU COMITE SYNDICAL DU SYMPAE

DU 20 FEVRIER 2019

Date de convocation : le 13 février 2019

Bureaux : 7 avenue de la Libération - 43120 MONISTROL sur LOIRE
Tel : 04 71 66 52 09

Le mercredi 20 février 2019 à 18 H 30, le comité syndical du S.Y.M.P.A.E. s'est réuni en mairie de MONISTROL sur LOIRE, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Gilles LAURANSON.

I) ETAIENT PRESENTS

A) les délégués titulaires dont les noms suivent

Mairie de MONISTROL sur LOIRE
Gilles LAURANSON
Franck RONZE

Mairie de BAS EN BASSET
Gilles DAVID

Mairie des VILLETTES
Marc PREBET

Mairie de SAINTE-SIGOLENE
Didier ROUCHOUSE
Dominique FREYSSENET

Mairie de BEAUZAC
Marc MILLION
Jean PRORIOL

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez (SIAEP)
Alain MARQUET
Gilbert SOULIER
René BEAU
Iwan MAYET
Claude GRAC
Michel ROBIN

B) les délégués suppléants dont les noms suivent

C) Participaient également à la réunion

Éric CHEVALIER	Directeur du Syndicat des Eaux Loire-Lignon
Caroline PICOT	Secrétaire administrative et financier
Olivier DUBOEUF	Responsable administratif et financier

II) ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Mairie de BAS EN BASSET
Bernard CHAPUIS

Mairie des VILLETTES
André-Philippe BERNABE

Mairie d'AUREC SUR LOIRE
Alain BONNEFOY

Monsieur Bernard CHAPUIS a donné pouvoir à Monsieur Gilles DAVID.

-=-=-=-

Le Président souhaite la bienvenue aux membres présents et excuse Messieurs Bernard CHAPUIS de BAS EN BASSET, André-Philippe BERNABE de LES VILLETTES et Alain BONNEFOY d'AUREC SUR LOIRE.

Il soumet à l'approbation du comité syndical, le compte-rendu de la séance du 14 novembre dernier dont chaque délégué titulaire a reçu communication préalablement à la présente réunion.

Aucune observation n'est formulée sur ce compte rendu qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur Marc PREBET est désigné comme secrétaire de séance.

-=-=-=-

Monsieur le Président demande à l'assemblée de modifier l'intitulé du 2ème point à l'ordre du jour par la « Nomination d'un nouveau délégué suppléant au Syndicat des Eaux Loire Lignon (SELL) suite au départ de Monsieur Thierry VACHER. »
Les membres du comité acceptent à l'unanimité.

1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Monsieur le Président rappelle tout d'abord que dans le cadre des dispositions de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 un débat d'orientation budgétaire doit précéder le vote du budget primitif puis laisse la parole à Monsieur Olivier DUBOEUF.

Il présente donc la situation financière actuelle du Syndicat Mixte de Production et d'Adduction d'Eau (SY.M.P.A.E.) ainsi que les objectifs et les priorités pour ce dernier au titre de l'année 2019.

Résultats 2018 :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 1 067 874,41	G 1 249 585,23	G-A 181 710,82
	Section d'investissement (y compris les comptes 1068 et 1068)	B 509 818,29	H 513 937,54	H-B 4 119,25
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 111 439,19 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 218 165,54 (si déficit)	J (si excédent)	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 1 795 858,24	Q= G+H+I+J 1 874 961,96	=Q-P 79 103,72
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 9 862,60	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019	= E+F 9 862,60	= K+L 0,00	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 1 067 874,41	= G+I+K 1 361 024,42	293 150,01
	Section d'investissement	= B+D+F 737 846,43	= H+J+L 513 937,54	-223 908,89
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 805 720,84	= G+H+I+J+K+L 1 874 961,96	69 241,12

	Investissement	Fonctionnement	Total Cumulé
RECETTES			
Titres émis	513 937,54 €	1 249 585,23 €	1 763 522,77 €
Restes à réaliser	0,00 €		0,00 €
DEPENSES			
Mandats émis	509 818,29 €	1 067 874,41 €	1 577 692,70 €
Restes à réaliser	9 862,60 €		9 862,60 €
Résultats de l'exercice 2018	4 119,25 €	181 710,82 €	185 830,07 €
Solde des restes à réaliser	-9 862,60 €		-9 862,60 €
Résultat reporté 2017	-218 165,54 €	111 439,19 €	-106 726,35 €
Résultat cumulé	-223 908,89 €	293 150,01 €	69 241,12 €

Résultat d'exécution du budget hors les restes à réaliser

	Résultat à la clôture 2017	Part affectée à l'investissement	Résultat 2018	Résultat de clôture brut
Investissement	-218 165,54 €		4 119,25 €	-214 046,29 €
Fonctionnement	332 649,73 €	221 210,54 €	181 710,82 €	293 150,01 €
TOTAL	114 484,19 €		185 830,07 €	79 103,72 €

avec restes à réaliser

	Restes à réaliser	Fonds de roulement final	Affectation
Investissement	-9 862,60 €	-223 908,89 €	223 908,89 €
Fonctionnement	0,00 €	293 150,01 €	
		69 241,12 €	

Le fond de roulement final clôture à 69 241,12 €.

L'exercice 2018 est marqué par un excédent d'exploitation de 181 710,82 €.
En investissement, le solde est de 4 119,25 €. Aucune subvention n'est attendue en 2019.

Ce montant de 181 710,82 € permet de couvrir en partie l'annuité de la dette d'environ 223 000 €. En revanche, concernant le résultat de 4 119,25 € en investissement, une fois le résultat antérieur reporté déficitaire de 218 165,54 €, on constate un besoin sur la section de fonctionnement à hauteur de 223 908,89 €.

L'excédent cumulé d'exploitation permettra d'affecter 223 908,89 € au 1068 en investissement.

Le solde des restes à réaliser est de 9 862,60 €.

Le fond de roulement final est de 69 241,12 €.

Concernant l'affectation du résultat, il faut couvrir le besoin de financement de la section d'investissement de 214 046,29 € par un prélèvement sur le résultat de fonctionnement qui est excédentaire de 293 150,01 €. La différence sera reportée sur la section de fonctionnement pour 79 103,72 € au moment du vote du budget lors du prochain comité syndical.

Concernant l'endettement, on s'aperçoit que les annuités sont croissantes d'année en année. La dette est composée de 2 éléments : 3 emprunts souscrits à l'origine pour un montant de 6 millions d'euros. Les autres sont des avances à l'AELB (pour un montant de 1,43 million d'euros) remboursées sur 15 ans.

L'annuité augmente en raison d'un profil d'ammortissement de dette avec un capital à taux de progression annuel. Le syndicat dispose également d'un prêt structuré (code emprunt 08/02), c'est à dire un prêt avec des conditions de taux. Ce prêt est structuré sur un index euribor plafonné à 6% (tant que l'Euribor 3 mois est inférieur à 6% on reste sur un taux fixe de 4.36% sinon on passe sur l'Euribor du moment coté au dela de 6%).

Annuités par emprunt

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités à compter de l'exercice 2019									
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
08/01	Financement station eau potable	53 064,38	53 004,67	52 812,18	52 678,35	52 539,07	52 442,52	52 243,29	52 086,36	51 923,03	51 783,29
08/02	Financement UTEP	34 534,74	35 840,17	37 187,41	38 617,06	40 120,34	41 710,42	43 363,11	45 110,81	46 948,51	48 886,61
09/01	Financement station	283 486,11	283 888,45	283 336,00	283 255,31	283 170,54	283 491,28	282 988,05	282 889,93	282 786,91	283 008,56
12/01	Avance AELB - 1ère part - secours loire 898	32 717,29	32 717,29	32 717,29	32 717,29	32 717,29	32 717,29	32 717,29	32 717,29	32 717,29	32 717,35
13/01	Avance AELB - 2ème part - 898 920.93 €	19 630,37	19 630,37	19 630,37	19 630,37	19 630,37	19 630,37	19 630,37	19 630,37	19 630,37	19 630,37
14/01	Avance AELB - 3ème part -	7 580,39	7 580,39	7 580,39	7 580,39	7 580,39	7 580,39	7 580,39	7 580,39	7 580,39	7 580,39
14/02	AVANCE AELB RIQUAGE LA ROCHE	9 614,63	9 614,63	9 614,63	9 614,63	9 614,63	9 614,63	9 614,63	9 614,63	9 614,63	9 614,63
Total budget SY.M.P.A.E.		**440 627,91**	**442 275,97**	**442 878,27**	**444 093,40**	**445 372,63**	**447 186,90**	**448 137,13**	**449 629,78**	**451 201,13**	**453 221,20**

D'après le graphique on peut constater que l'annuité va décroitre à partir de 2029, date qui correspond à la fin des avances de l'Agence AELB. Le palier suivant se trouve en 2033 car un emprunt arrive à terme. L'emprunt le plus conséquent de 4,4 millions arrive à terme en 2039.

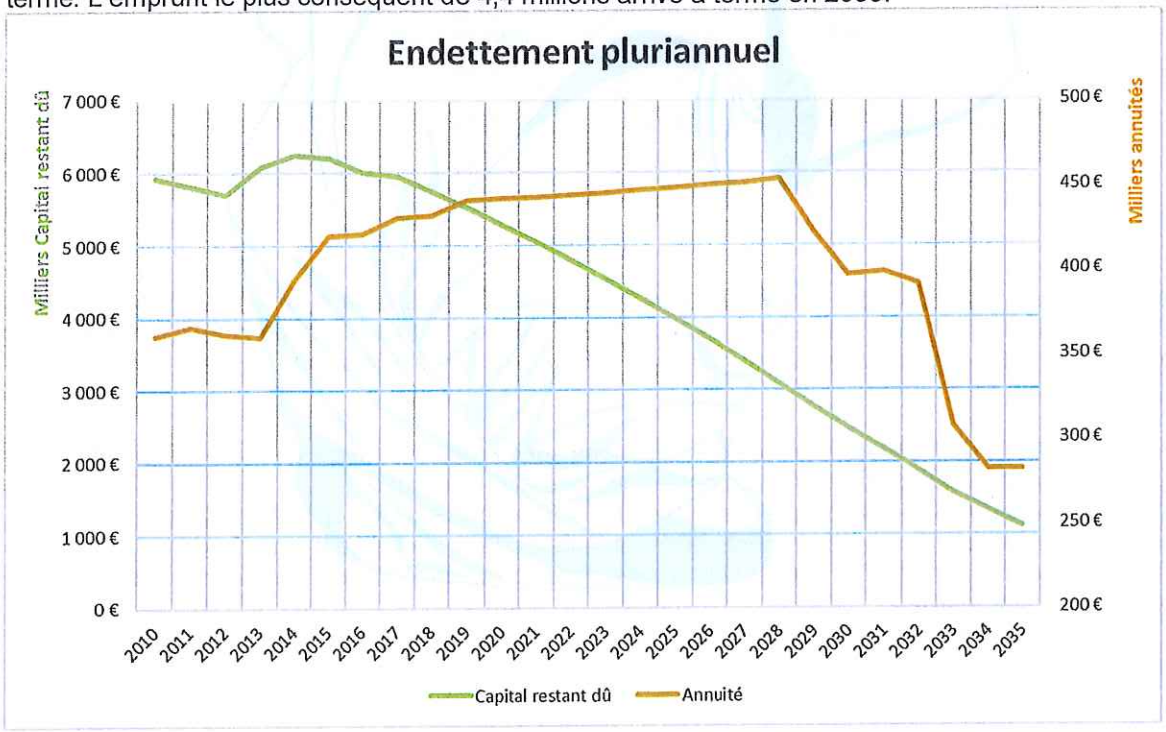

Il s'est posé la question de faire une démarche de renégociation de réaménagement de dette, mais, étant en discussion sur la fusion des syndicats et la reconfiguration des EPCI le sujet n'a pas été trop approfondi.

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2010	360 496 €	255 157 €	105 339 €	5 922 010 €
2011	365 839 €	255 397 €	110 442 €	5 816 671 €
2012	362 148 €	246 354 €	115 795 €	5 706 229 €
2013	360 253 €	238 845 €	121 408 €	6 081 194 €
2014	393 409 €	233 397 €	160 013 €	6 254 241 €
2015	420 099 €	226 701 €	193 398 €	6 207 934 €
2016	420 962 €	221 088 €	199 874 €	6 014 537 €
2017	430 998 €	214 718 €	216 281 €	5 958 882 €
2018	432 081 €	208 677 €	223 404 €	5 742 602 €
2019	440 628 €	206 985 €	233 643 €	5 519 197 €
2020	442 276 €	200 654 €	241 622 €	5 285 555 €
2021	442 878 €	192 887 €	249 991 €	5 043 933 €
2022	444 093 €	185 323 €	258 770 €	4 793 942 €
2023	445 373 €	177 394 €	267 979 €	4 535 171 €
2024	447 187 €	169 549 €	277 638 €	4 267 193 €
2025	448 137 €	160 367 €	287 770 €	3 989 555 €
2026	449 630 €	151 231 €	298 398 €	3 701 785 €
2027	451 201 €	141 654 €	309 547 €	3 403 387 €
2028	453 221 €	131 979 €	321 242 €	3 093 839 €
2029	421 880 €	121 086 €	300 793 €	2 772 597 €
2030	396 502 €	110 050 €	286 452 €	2 471 803 €
2031	398 432 €	98 479 €	299 953 €	2 185 351 €
2032	391 091 €	86 591 €	304 501 €	1 885 398 €
2033	307 476 €	74 012 €	233 464 €	1 580 897 €
2034	281 906 €	63 030 €	218 877 €	1 347 434 €
2035	281 754 €	51 931 €	229 823 €	1 128 557 €

De budget à budget, les charges à caractère général sont sensiblement identiques (environ 614 000 €). Le virement à la section d'investissement diminue considérablement en raison de la fin du mécanisme dérogatoire de reprise des subventions à hauteur des dotations aux amortissements pour les opérations lourdes (-152 400 €).

Monsieur Olivier DUBOEUF apporte plus d'explications sur ce mécanisme qui avait été mis en place en 2010 afin d'alléger la charge d'amortissement sur les opérations lourdes.
Le principe était de faire en sorte que les subventions affectées sur ces opérations soient reprises à hauteur de la dotation aux amortissements de façon à neutraliser la charge d'amortissement.
De plus, ce mécanisme s'avère aujourd'hui inutile dans la mesure où un virement de la section de fonctionnement est réalisé.
Lors du vote du budget 2019, il sera constaté que le virement à la section d'investissement diminue de façon importante.

Le virement de la section de fonctionnement (56 600 €) augmenté des amortissements (292 900 €) couvrent le besoin de la section d'investissement et de l'affectation en réserve (223 900 €) :

- Déficit reporté 214.000 €
- La reprise de subventions 101.900 €
- L'annuité de la dette 233.800 €
- Les dépenses d'équipement 23.700 €

La participation des collectivités membres augmente de 6,48%.

Concernant les projets 2019, dans le cadre du remplacement des lignes analogiques RTC par du numérique, la première phase a été réalisée fin 2018. Elle a consisté à mettre à jour le logiciel TOPKAPI et modifier le S500 de l'usine de traitement du SYMPAE.
La deuxième phase, prévue entre le 2ème et le 3ème trimestre 2019, sera celle du remplacement des Cellbox sur tous les sites (Secours Loire, Réservoir des Plats à Bas en Basset, La Roche à Bas en Basset, Pirolles à Beauzac et Croix Blanche à Beauzac, Puit du Vert) afin des rendre les communications possibles en numérique.
Le montant de l'investissement est estimé à environ 10 500 €.

Pour permettre une amélioration de la mesure du chlore libre présent dans l'eau, un remplacement de l'appareil de contrôle actuel est nécessaire. Cet investissement permettra de garantir la précision des mesures, ainsi que d'éviter le risque actuel de mesures biaisées par des concentrations très faibles de chlore dans l'eau analysée.
L'investissement s'élève à environ 3 400 €.

Dans le cadre d'une étude sur le taux de chlore libre présent dans l'eau traitée (en relation avec l'ARS), le SELL a prévu de faire appel à un stagiaire au cours du 2ème trimestre 2019. Cette étude sera l'occasion de mettre à profit l'investissement prévu avec l'appareil de mesure du chlore.

Monsieur FREYSSENET suggère qu'étant en sous capacité de production, ne faudrait-t-il pas se rapprocher de « nos voisins », notamment avec le syndicat des eaux Loire Semène, afin de trouver des clients supplémentaires pour les interconnexions et établir de nouvelles réflexions.

Le Président laisse la parole à Monsieur Éric CHEVALIER afin de répondre à la suggestion de Monsieur FREYSSENET.

Le Syndicat des eaux de la Semène est effectivement en train de construire une nouvelle station de traitement. La Communauté de Communes Loire Semène, qu'Aurec sur Loire intégrera prochainement ayant à ce jour une station vétuste, va récupérer la compétence eau en 2020.

D'autres stations dans le secteur présentent peut-être des investissements à faire. La station du SYMPAE ayant une bonne capacité, de ce fait, n'y aurait-il pas possibilité de couvrir le territoire pour qu'il y ait des interconnexions possibles en cas de pannes.

Pour le Président, il est évident que cette suggestion aurait été à l'ordre du jour si le dossier de la loi NoTre avait progressé plus vite.

Monsieur ROUCHOUSE demande si le Président a une idée de l'évolution de la production 2019 par rapport aux année précédentes.

Le Président répond qu'en 2018 la production a été d'environ 1 430 000 m3, donc légèrement inférieure à l'année précédente. Après avoir élaboré le débat d'orientation budgétaire 2019 du SELL avec Eric CHEVALIER, on s'aperçoit que certaines collectivités ont réussi à maitriser leurs fuites et certaines consommations ont diminué, comme pour la Commune de Monistrol sur Loire. Cependant, des consommations peuvent augmenter en cas de besoins nouveaux mais, à populations identiques, les

volumes devrait diminuer. Pour 2019, le volume a été estimé à 1 450 000 m3, volume à peu près équivalent au volume de l'année 2018.

Monsieur MAYET tient à apporter une précision concernant le SIAEP. La construction de la nouvelle station se terminant sur l'autre secteur, la consommation d'eau par rapport au SYMPAE va donc diminuer et atteindre 350 m3/jour.

Monsieur le Président fait alors le point des consommations estimées pour 2019 par commune :

- Monistrol sur Loire 660 000 m3
- La Rouchouse 420 000 m3
- Beauzac 110 000 m3
- SIAEP 150 000 m3
- Bas en Basset 110 000 m3

Le Président laisse la parole à Monsieur CHEVALIER afin d'évoquer l'arrivée prochaine d'un stagiaire à la station.

Depuis les problèmes survenus cette année au niveau des analyses d'eau, la référence la plus surveillée est la bactériologie. Depuis, 2 réunions annuelles sont prévues avec la Commune de Monistrol sur Loire. C'est dans ce cadre de ce projet-là qu'un stagiaire sera présent afin de faire un point sur les taux de Chlore à Monistrol sur Loire mais aussi sur les autres secteurs. Le but sera d'effectuer les modifications et ajustements éventuels à faire si besoin et de voir combien il y a de chlore résiduel en fonction du temps de séjour de l'eau.

La filière de traitement du SYMPAE sera aussi suivie afin de l'améliorer. Une personne spécialiste du traitement va faire le point et rédigera un rapport sur l'ensemble des analyses.

Le Comité Syndical, après avoir débattu sur les informations qui lui ont été exposées, prend acte de la tenue de ce débat.

2 NOMINATION D'UN NOUVEAU DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT DES EAUX LOIRE LIGNON (SELL) SUITE AU DEPART DE MONSIEUR THIERRY VACHER

Suite au départ de Monsieur Thierry VACHER du SYMPAE, Monsieur le Président rappelle la délibération n°14.04.01 du 30 avril 2014 relative à la nomination des délégués au SELL où Monsieur VACHER avait été nommé comme suppléant. En conséquence, son remplacement s'impose.

Au vu de la délibération du Conseil Municipal de la Commune Les Villettes n°2019-01-04 du 23 janvier 2019, désignant Monsieur André-Philippe BERNABE comme le nouveau délégué titulaire du SYMPAE, il convient de le désigner en tant que délégué suppléant au SELL en lieu et place de Monsieur Thierry VACHER.

Monsieur le Président invite le comité syndical à se prononcer en la matière.

Le comité syndical accepte à l'unanimité.

3 PROJET DE CONVENTION D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ENTRE LA COMMUNE DE MONISTROL SUR LOIRE ET LE SYMPAE.

Monsieur le Président rappelle que depuis le 1er juillet 2018, 2 agents communaux, Caroline PICOT et Olivier DUBOEUF, ont été mis à disposition au SYMPAE pour assurer le fonctionnement institutionnel et le suivi budgétaire et comptable du syndicat pour une durée de 3 ans renouvelables.

Ces agents étant physiquement installés à L'Hôtel de Ville de Monistrol sur Loire, il convient d'établir une convention qui régit les modalités d'assistance de la Commune (loyer et charges, moyens matériels utilisés par chacun des agents).

Les prestations seront indemnisées sur la base de :

- 0,630€/h de mise à disposition pour les frais généraux liés à l'utilisation des équipements, fournitures et fluides,
- 1,300€/h de mise à disposition du loyer.

Le temps cumulé alloué pour chaque personne est égal à 640h. La précédente convention présentait des montants fixes d'environ 400€ pour les frais généraux et 830€ pour le loyer. Le taux horaire a alors été défini en divisant le montant déjà alloué par le nombre d'heures. Le but étant aussi de simplifier les formalités si le nombre d'heures venait à évoluer.

Un titre sera émis par la Commune après service fait en janvier de chaque année.

Le loyer et les charges seront révisés selon la variation annuelle du dernier trimestre connu de l'indice de référence des loyers (IRL) au 1er janvier. Les frais généraux seront révisés annuellement en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH).

La convention prend effet à compter du 1er juillet 2018 et se poursuivra d'année en année par tacite reconduction.

Monsieur le Président invite le comité syndical à se prononcer en la matière.

Le comité syndical accepte à l'unanimité.

4 DIVERS

❖ Remplacement de la clôture au niveau du réservoir des Chenanches.

Suite à la demande de Florent BOSC, le Président évoque le remplacement de la clôture au niveau du réservoir des Chenanches. Deux tarifs sont proposés, l'un comprenant le soubassement à 15 465€ et l'autre à 13 395 €. Chacun de ces prix inclus la pose.

❖ Loi NoTre

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur FREYSSENET.

Depuis le dernier comité, il n'y a pas eu de réelle évolution hormis une petite interrogation. Le grand débat National qui a été lancé par le Président de la République jusqu'au 15 mars 2019, promet des réponses fin avril.
Depuis quelques temps, des rumeurs annonceraient que la Loi NoTre allait être revue mais sans en connaitre les modalités. Etant un des gros points d'achoppement avec les collectivités, il y a peut-être des chances que les modalités de transfert de compétences soient revues, maintenues, repoussées ou encore améliorées. Mais attention, cela n'empêche pas d'avancer et de continuer la réflexion.

Concernant la Loi NoTre et le transfert des compétences, la logique veut que, plus les consommations se réduisent et plus le prix de l'eau augmente. On sait que de gros investissements seront à prévoir sur les Communes ou Communautés de Communes dans les années à venir. Loi NoTre ou pas, il va falloir rapidement s'interroger et commencer une longue réflexion sur des investissements communs. Pour Monsieur FREYSSENET, même si la Loi NoTre est amenée à être modifiée, il va falloir approfondir le sujet. Certes, il y aura de l'investissement mais celui-ci permettra de faire des économies d'échelle.

Monsieur MAYET demande quelle est la position des Communautés de Communes par rapport à la prise de compétence.

Monsieur FREYSSENET répond que pour la Communauté de Communes Loire Semène, il ne manque que la prise de délibération concomitante de transfert de compétence au 1er janvier 2020, la Communauté de Communes des Marches du Velay Rochebaron s'est prononcée avec la minorité de blocage pour un report jusqu'en 2026. Cependant, Monsieur FREYSSENET ne connait pas le point de vue des autres Communautés de Communes.

Monsieur PRORIOL prend la parole et confirme les dires de Monsieur FREYSSENET concernant la Loi NoTre. Lors d'un déjeuner à Valence avec le Président de la République, où il recevait à la Préfecture de la Drôme les Présidents d'associations de Maires, Monsieur PRORIOL lui a alors posé la question de la La NoTre et sa réponse fut brève : elle sera révisée à la marge. Cela veut dire que vraisemblablement l'attribution et les remontées de compétences resteront ce qu'elles sont. En conclusion cette loi a malheureusement été votée sans étude d'impact.

Monsieur le Président indique à l'assemblée la date du prochain comité syndical qui aura lieu le jeudi 21 mars 2019 à 18 h 30.

-=-=-=-

L'examen des points inscrits à l'ordre du jour étant terminé, et aucun autre membre présent ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 19h30.

SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION
ET D'ADDUCTION D'EAU
S.Y.M.P.A.E.
Hôtel de Ville
7, avenue de la Libération
BP 20019
43120 MONISTROL SUR LOIRE

Le Président,

Gilles LAURANSON